

COMMUNIQUÉ

AUGUST DEBOUZY ANNONCE L'ARRIVÉE DE MATHILDE SALTIEL EN QUALITÉ D'ASSOCIÉE EN DROIT DE LA CONCURRENCE

August Debouzy | 12/03/26 |

Reconnue comme l'une des meilleures expertes françaises en droit de la concurrence, Mathilde Saltiel rejoint August Debouzy en qualité d'associée, accompagnée de Laure Maes, counsel. Leur équipe comprendra également trois collaborateurs. Leur arrivée marque la création du pôle « concurrence, régulation européenne et contrôle des investissements étrangers », mettant ainsi en synergie plusieurs expertises référentes d'August Debouzy et son bureau de Bruxelles.

Une experte reconnue du droit de la concurrence



Mathilde Saltiel s'est imposée comme l'une des références de sa génération en droit de la concurrence en France. Classée parmi les Forbes Top 40 CAC 40 Lawyers (2025), le premier palmarès dédié au droit de l'Institut Choiseul (2025) et nommée Young Leader 2025 de la French-American Foundation, elle est également distinguée par Chambers Europe et Legal 500.

Elle a développé une pratique couvrant l'ensemble des enjeux de la matière : contrôle des concentrations, perquisitions, enquêtes et contentieux en matière de cartels et d'abus de position dominante, actions en réparation, et programmes de conformité.

Âgée de 39 ans, diplômée de Sciences Po Paris et de l'Université Paris Descartes en droit européen, elle a exercé au sein du cabinet Willkie Farr & Gallagher, à Paris et à New York, avant de rejoindre Latham & Watkins à Paris où elle est devenue associée en 2021. Elle accompagne des groupes français et internationaux de tous secteurs, notamment dans les services financiers, l'industrie, la santé et les télécommunications.

Un parcours construit sur des dossiers majeurs

En matière de concentrations, elle a conseillé EssilorLuxottica sur l'acquisition de GrandVision (8 milliards de dollars), Worldline sur l'acquisition d'Ingenico (7,8 milliards d'euros) ou encore L'Oréal lors de l'acquisition d'Aesop ainsi que des fonds d'investissement comme PAI Partners et Five Arrows.

S'agissant des enquêtes et contentieux, Mathilde Saltiel a également accompagné Essilor dans le cadre d'une affaire portant sur la commercialisation de verres en ligne, TDF dans la levée de ses engagements sur le marché de l'hébergement d'antennes mobiles, ainsi que le groupe Orange dans plusieurs dossiers faisant suite à des opérations de visite et saisie de l'Autorité française et de la Commission européenne.

Un contexte de transformation du droit économique européen





Cette arrivée intervient dans un contexte de transformation profonde du droit économique européen : complexification du contrôle des concentrations, montée en puissance des instruments de souveraineté économique et renforcement des mécanismes de contrôle des investissements étrangers. Face à cette évolution structurelle, August Debouzy fait le choix d'une approche intégrée, stratégique et pleinement européenne.

Une équipe à la croisée du droit, des institutions et de la stratégie économique

Le nouveau pôle « Concurrence, régulation européenne et contrôle des investissements étrangers » réunit des profils que l'on retrouve rarement au sein d'une même structure.

Vincent Brenot intervient en contrôle des investissements étrangers et droit public des affaires. Emmanuelle Mignon, ancienne directrice de cabinet présidentiel et membre du Conseil d'État, co-dirige le bureau de Bruxelles et apporte son expérience du droit public européen et du contentieux devant les juridictions de l'Union. Nicolas Baverez, ancien magistrat à la Cour des comptes et associé pendant dix-huit ans chez Gibson Dunn, intervient en droit public économique et aides d'État.

Pierre Sellal, ancien Représentant permanent de la France auprès de l'Union européenne pendant plus de dix ans, met au service des clients sa connaissance approfondie des institutions et des processus décisionnels européens.

Marc Mossé, ancien directeur des affaires juridiques et publiques de Microsoft Europe, co-dirige le bureau de Bruxelles et accompagne les acteurs économiques sur les enjeux de concurrence numérique. David Zyga s'est reconnu pour son expertise en contentieux européen.

Cette configuration, unique sur le marché, permet d'articuler rigueur juridique, compréhension fine des mécanismes institutionnels européens et capacité d'anticipation stratégique.

En droit de la concurrence, Mathilde Saltiel et Laure Maes seront épaulées par trois collaborateurs.

Un large périmètre d'intervention

Le pôle intervient devant la Commission européenne, l'Autorité de la concurrence ainsi que toutes les juridictions de contrôle françaises et européennes, sur l'ensemble des problématiques de droit de la concurrence : contrôle des concentrations (analyse de faisabilité, notification, coordination multi-juridictionnelle, négociation d'engagements), enquêtes et contentieux antitrust en matière de cartels et d'abus de position dominante, actions en réparation, aides d'État (qualification, notification, contentieux de récupération, plaintes devant la Commission européenne), application du règlement européen sur les subventions étrangères (Foreign Subsidies Regulation) ainsi que les enjeux de concurrence numérique, notamment au titre du Digital Markets Act.

En matière d'investissements étrangers, le pôle conseille investisseurs et entreprises cibles dans le cadre du contrôle français (décret IEF) et de la coordination mondiale des procédures FDI.

Le pôle s'appuie notamment sur le bureau de Bruxelles du cabinet et travaille en synergie avec les équipes sectorielles.

Une convergence naturelle

Mathilde Saltiel, associée, August Debouzy :

« Rejoindre August Debouzy, c'est intégrer un cabinet français indépendant de premier plan, agile, animé par un fort esprit entrepreneurial et qui a su réunir des profils d'une richesse exceptionnelle. C'est une opportunité unique de construire une pratique concurrence de référence, tout en offrant aux clients une approche véritablement différenciante, s'appuyant sur les expertises et visions de Vincent Brenot, Emmanuelle Mignon, Nicolas Baverez, Pierre Sellal et Marc Mossé. Nous allons bien au-delà du conseil juridique : nous apportons une compréhension approfondie des institutions européennes, des enjeux de souveraineté économique et une vision stratégique globale. C'est ce dont les entreprises ont besoin pour naviguer dans l'environnement concurrentiel européen actuel. »



Mahasti Razavi, managing partner, August Debouzy :

« L'arrivée de Mathilde, Laure et de leur équipe constitue une étape importante pour August Debouzy. Dans un contexte de montée en puissance des enjeux concurrentiels, nos clients recherchent des équipes capables d'anticiper, d'influencer et de sécuriser leurs décisions les plus structurantes. Avec des parcours forgés au cœur des institutions européennes, de la haute fonction publique et de grandes entreprises internationales, cette équipe apporte une capacité d'analyse et d'action unique sur le marché français, alliant excellence juridique, compréhension institutionnelle et vision stratégique. »

Laure Maes rejoint le pôle en qualité de counsel



Laure Maes, counsel, est diplômée du Collège d'Europe de Bruges, de l'Université Paris I Panthéon-Sorbonne, du King's College London et de l'Université de Strasbourg.

Après avoir exercé chez Willkie Farr & Gallagher puis Latham & Watkins à Paris aux côtés de Mathilde Saltiel, elle a construit une expertise solide en droit de la concurrence, couvrant le contrôle des concentrations, les enquêtes et contentieux ainsi que les programmes de conformité.

Elle est intervenue sur des opérations de concentrations complexes et structurantes, comme l'acquisition de Voo par Orange, le rachat d'Altair Engineering par Siemens ou encore la prise de participation minoritaire de L'Oréal dans Galderma. Elle accompagne également les clients dans le cadre d'enquêtes et contentieux devant les autorités de concurrence françaises et européennes.
